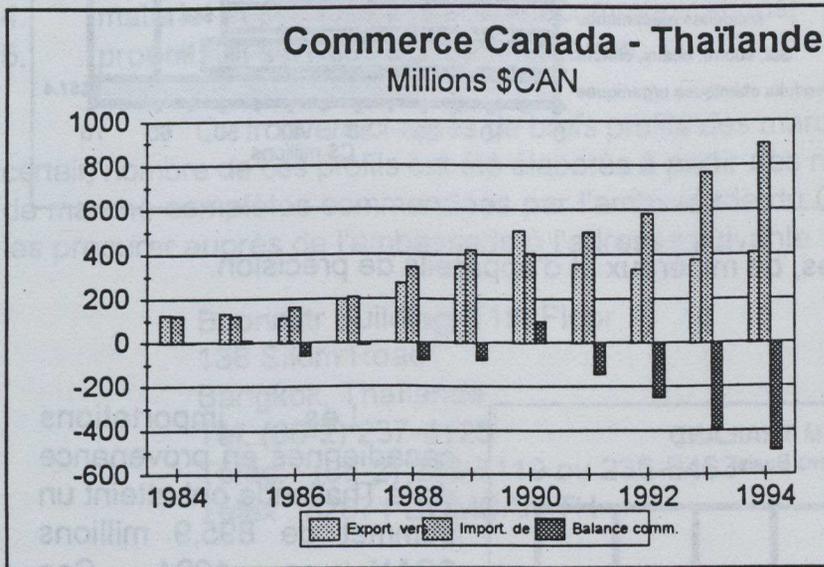


COMMERCE CANADA-THAÏLANDE

Le Canada et la Thaïlande sont tous deux membres fondateurs de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Canada, qui accorde à la Thaïlande un Tarif de préférence général (TPG), applique une politique stricte en ce qui touche l'exportation de produits ou de technologies militaires. Les représentants du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international examinent individuellement chaque demande portant sur l'exportation de tels produits ou technologies, en particulier quand il s'agit d'articles raisonnablement susceptibles d'être utilisés contre une population civile.



En 1993, la Thaïlande a été le 24^e marché d'exportation pour le Canada; cette même année, le Canada s'est classé au 12^e rang des marchés d'exportation de la Thaïlande. Le commerce bilatéral entre ces deux pays a totalisé 1,3 milliard \$CAN et la balance commerciale s'est chiffrée à 487,5 millions \$CAN en faveur de la Thaïlande.

Les exportations canadiennes à destination de la Thaïlande se sont élevées à 408,4 millions \$CAN en 1993, en hausse de 33,4 millions \$CAN par rapport à 1983. Par ailleurs, en 1983, les exportations canadiennes à destination de la Thaïlande se situaient au-dessous de la barre des 150 millions \$CAN et le commerce bilatéral n'atteignait que 218 millions \$CAN.

Toutefois, la part de marché du Canada en Thaïlande continue de s'effriter : elle a chuté de 1,16 % en 1987 à 0,63 % en 1993.

